



PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

10 septembre 2024



L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix septembre à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'ISLE (Haute-Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Fleurie, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Président.

Date de convocation : le 2 septembre 2024

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie-Jeanne NICAUD, Monsieur Christophe MALIFARFE, M. Pierre JOUANNARD, Mme Michèle JOUBERT, Mme Christine NEGREMONTE et Mme Nicole SANSONNET.

Excusés : Mme Virginie FIGUEIREDO, Mme Nathalie CUEILLE, Mme Laëtitia MAZOU, M. Roland MERIGOUX, Mme Yvonne BRUZAT, M. Eric CHEVROLET, Mme Monique GOURINCHAS, Mme Gulsen YLDIRIM

Pouvoir : /

**Nombre de membres
En exercice : 16
Présents : 8
Votants : 8**

Après avoir procédé à l'appel des présents et constaté que le quorum était atteint, la Vice-Présidente déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2024

Aucune observation n'étant émise, le compte rendu de la réunion du 24 juin 2024 est déclaré approuvé.

II – COMMUNICATIONS DE LA VICE-PRESIDENTE

Il est proposé d'ajouter une délibération sur table à l'ordre du jour relative à la fixation des interventions techniques et ménages au sein de la Résidence Fleurie.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ fixe les tarifs suivants :

Interventions techniques	
• Travaux de réparations et réfection	20 € / heure / agent Facturé à l'heure
• Petites interventions techniques	12 € / heure / agent Facturé au ¼ d'heure
Interventions ménage / entretien des locaux	
• Nettoyage après départ du résident	40 € /heure /agent Facturé à l'heure
• Intervention urgente de nettoyage / désinfection	40 € /heure /agent Facturé à l'heure

⇒ inscrit au budget les recettes et les dépenses nécessaires pour ces interventions.

► **Bilan des aides du CCAS :**

• **Commission Permanente du 2 juillet 2024**

Lors de cette commission, 2 demandes ont été étudiées :

- Demande n°1 : demande d'aide au paiement d'une facture d'énergie pour laquelle la commission a accordé une aide de 200€.
-
- Demande n°2 : demande d'aide au paiement d'une facture d'énergie pour laquelle la commission a accordé une aide de 170,54€

• **Commission Permanente du 3 septembre 2024**

Lors de cette commission, 6 demandes ont été étudiées :

- Demande n°1 : demande d'aide au paiement d'une facture cantine et périscolaire pour laquelle la commission a accordé une aide cantine de 120,90€ et une aide périscolaire de 7,48€
- Demande n°2 : demande d'aide au paiement d'une facture d'énergie pour laquelle la commission a accordé une aide de 197,64€
- Demande n°3 : demande d'aide au paiement d'une facture cantine pour laquelle la commission a accordé une aide de 341€
- Demande n°4 : demande d'aide au paiement d'une facture d'énergie pour laquelle la commission a accordé une aide de 200€
- Demande n°5 : demande d'aide au paiement d'une facture d'énergie pour laquelle la commission a accordé une aide de 200€
- Demande n°6 : demande d'aide au paiement d'une facture d'énergie pour laquelle la commission a accordé une aide de 200€

► **Evènement** : Le repas de Noël de la Résidence Fleurie aura lieu le **mercredi 4 décembre**.

III - DELIBERATIONS

A. FINANCES

• **Résidence Fleurie**

1/ Autorisation de demandes de subvention pour l'aménagement et l'achat de mobilier des espaces communs de la Résidence Fleurie.

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de la Résidence Fleurie, l'établissement souhaite déposer un dossier de subvention pour l'aménagement de la structure et notamment l'achat de mobilier.

Plusieurs projets sont à l'étude et notamment les travaux de réhabilitation des cuisines et des autres espaces communs de la Résidence.

Pour financer ces travaux de réhabilitation, la Résidence Fleurie souhaite constituer des dossiers de demandes de subvention :

- Après de l'Assurance retraite : *dans le cadre de l'appel à projet régional « lieux de vie collectif 2024 », de la CARSAT Centre Ouest*

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Assurance retraite CARSAT CENTRE OUEST (appel à projet régional « lieux de vie collectifs 2024 »)

⇒ autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

B. RESSOURCES HUMAINES

1/ Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet.

- Vu le Code général de la Fonction publique,

Le Président propose au Conseil d'administration de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (0.57 ETP, soit 20h/semaine) à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il s'agit d'un poste d'agent de service au sein du service restauration. Ce poste était jusqu'à présent un emploi type « contrat aidé » et avait un caractère non permanent.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ autorise la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (0.57 ETP) à la Résidence Fleurie à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

⇒ précise que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans (maximum) dans les conditions de l'article L. 332-8 2^o du CGFP. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

⇒ adopte le tableau des emplois qui en découle.

V – QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question diverse n'étant évoquée, la Vice-Présidente clôture la séance à 18h45.

A Isle, 10 septembre 2024,

Le Président du CCAS

Gilles BEGOUT

